

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 19.06.01.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 20.12.02 Bulletin 02/51.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SOTEP Société anonyme — FR.

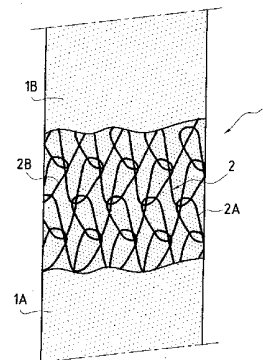
⑦2 Inventeur(s) : BEGASSAT MICHEL et DOS SANTOS
FERREIRA CHRISTINE.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : SOCIETE CIVILE CABINET ECRE-
PONT.

⑤4 TUYAU SOUPLE RENFORCE PAR UN TRICOT.

⑤7 L'invention se rapporte à un tuyau souple renforcé.
Il est caractérisé en ce que le tricot (2) est un tricot à
mailles jetées comprenant des mailles (2A, 2B) inclinées
dans des sens opposés.



TUYAU SOUPLE RENFORCÉ PAR UN TRICOT

L'invention se rapporte à un tuyau souple renforcé par un tricot.

5 Les tuyaux d'arrosage sont réalisés en matériau synthétique souple et sont généralement armés pour résister à la pression de l'eau qui s'exerce à l'intérieure de la conduite.

Cela est d'autant plus nécessaire lorsque l'on diminue l'épaisseur du tuyau pour que celui ci soit plus souple.

10 Il existe deux procédés pour réaliser cette armure.

Le premier procédé est le guipage et consiste à enrouler hélicoïdalement un fil autour d'un tube pour ensuite le recouvrir d'une couche de protection.

Le second procédé auquel se rapporte directement l'invention est la mise en place d'un tricot toujours autour d'un tuyau interne lequel est ensuite recouvert par une couche de protection.

15 L'utilisation d'un tricot permet d'obtenir un tuyau plus souple que ceux dit guipés.

La souplesse d'un tuyau est un élément technique souvent pris en compte pour l'achat.

20 Pour ce faire, on utilise un métier à tricoter circulaire pour former un tricot dit à mailles cueillies.

Du fait de l'avance, les rangées de mailles ne sont pas perpendiculaires à l'axe longitudinal des fils de chaînes qui sont parallèles à l'axe longitudinal du tuyau et, de ce fait, la présence de cette inclinaison des rangées de mailles, ce tricot engendre un phénomène de torsion lors de la mise sous pression.

Lorsque le tuyau est soumis à une pression interne, les fils de renfort se tendent. Ce phénomène a pour effet de créer des forces qui, si elles ne sont pas équilibrées comme dans les renforts tricotés à mailles cueillies ou jersey, de provoquer une torsion ou un vrillage du tuyau sur lui-même.

30 Pour combattre ce phénomène deux solutions existent.

La première solution EP-0.623.776 consiste à incliner l'axe du tricot de sorte que l'angle formé entre l'axe longitudinal du tuyau et l'axe des fils de

trame soit en valeur absolue, identique à l'angle formé entre cet axe longitudinal et l'axe des fils de chaînes mais de sens opposé.

On obtient ainsi en principe un équilibrage.

Pour réaliser ce tricot, on utilise une tête tournante portant les bobines de
5 fil à tricoter.

La deuxième solution FR-A-2.793.866 consiste à déposer deux tricots mais de manière inversée, de sorte que la rotation induite par un tricot contrarie la rotation induite par l'autre tricot.

On utilise alors une machine à deux plateaux tournants.

10 Ces méthodes ont pour inconvénient de compliquer les machines et des obligations techniques liées notamment au poids des bobines limitent la vitesse de production.

En effet, en raison de la force centrifuge, il est nécessaire de limiter la taille des bobines et la vitesse de rotation.

15 L'invention a pour objectif d'apporter une solution aux problèmes évoqués plus haut.

L'invention a pour objet un tuyau souple renforcé par un tricot, ce tuyau étant caractérisé en ce que le tricot est un tricot à mailles jetées comprenant des mailles inclinées dans des sens opposés.

20 L'invention sera bien comprise à l'aide de la description ci-après faite à titre d'exemple non limitatif en regard du dessin qui représente schématiquement :

- figure 1 : vue de dessus d'un tuyau armé avec localement la partie externe arrachée,
- 25 - figure 2 : vue d'un tricot utilisé dans l'invention,
- figure 3 : vue d'un tricot selon la figure 2 avec déformation radiale.

En se reportant au dessin, on voit un tuyau 1 souple armé d'un tricot 2. Ce tricot est emprisonné entre deux couches 1A, 1B, de matière synthétique.

Pour la mise en place de ce tricot, on fait appel à un métier à tricoter
30 placé en sortie d'une extrudeuse.

Le tuyau revêtu de son tricot est ensuite passé dans un bain ou recouvert par extrusion pour constituer autour du tricot une protection et un moyen de fixation du tricot sur le tube interne.

Ce tricot est destiné principalement à limiter la déformation radiale du tuyau sous l'effet de la pression.

Outre cette fonctionnalité, il présente des capacités anti-torsion.

5 Selon l'invention, le tricot 2 est un tricot à mailles jetées comprenant des mailles 2A, 2B, inclinées dans des sens opposés.

On a représenté en figure 2, un tricot à mailles jetées sans déformation et en figure 3, le même tricot ayant subi une déformation radiale.

On voit que l'une A des rangées de mailles est inclinée dans un sens et l'autre B dans l'autre sens et ainsi de suite.

10 Lorsque la déformation radiale augmente, on constate que l'inclinaison de ces mailles par rapport à un axe longitudinal augmente ce qui contribue alors à augmenter l'effet anti-torsion.

15 Pour des mailles dites standard, la déformation radiale d'un tuyau revêtu de mailles jetées est plus faible que pour les tuyaux comportant des tricots à mailles cueillies.

On obtient donc un tuyau plus résistant mais sans torsion.

Un autre avantage de l'utilisation de ce tricot à mailles jetées consiste dans le fait que le tuyau est équilibré anti-torsion sans avoir à recourir à des artifices ; inclinaison ou double tricot.

20 On peut ainsi utiliser des machines plus simples, moins dangereuses car elles ne comportent pas de poids important en rotation.

Les bobines qui alimentent ces machines peuvent être plus importantes d'où un changement moins fréquent de bobines.

25 Grâce au renfort tricoté à mailles jetées décrit dans ce brevet, celui-ci étant par construction directement équilibré avec une résultante des forces égale à zéro lorsque les mailles forment un angle α voisin de quarante cinq degrés, ou une résultante suivant l'axe du tuyau lorsque l'angle s'éloigne dans un sens ou dans l'autre des quarante cinq degrés, il n'y a absolument aucune torsion.

30 Ce phénomène de résultante nulle est spécifique dans la facilité d'obtention pour ce type de tricot par rapport à un tricot à mailles cueillies.

Dans tous les réglages ce type de tricot est anti-torsion. De bons résultats ont été obtenus avec un angle alpha de quarante cinq degrés et une côte Z entre maille voisine de quatre millimètres.

5 Ces dimensions peuvent varier en fonction de l'épaisseur du fil, de sa résistance, de sa souplesse, du fait d'un tricot croisé sur deux, trois ou quatre aiguilles, du fait d'un tricot double ou triple.

D'autre part, ce type de renfort permet des rayons de courbures beaucoup plus faibles que les autres renforts.

10 Grâce au tricot chaîne, par le fait que les fils ne font pas le tour de la circonférence, les degrés de liberté seront plus importants et faciliteront l'aptitude à la compression de la fibre du bas.

Ceci implique que même dans les conditions les plus sévères d'utilisation, avec des boucles sur le tuyau, notre renfort permettra un meilleur passage de l'eau.

15

REVENDEICATIONS

1. Tuyau souple renforcé d'un tricot caractérisé en ce que le tricot (2) est un tricot à mailles jetées comprenant des mailles (2A, 2B) inclinées dans des sens opposés.

2. Tuyau souple renforcé selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'une (A) des rangées de mailles est inclinée dans un sens et l'autre (B) dans l'autre sens et ainsi de suite.

3. Tuyau souple renforcé selon la revendication 1 caractérisé en ce que les mailles forment un angle α voisin de quarante cinq degrés.

4. Tuyau souple renforcé selon la revendication 3 caractérisé en ce que la cote (Z) entre maille est de quatre millimètres.

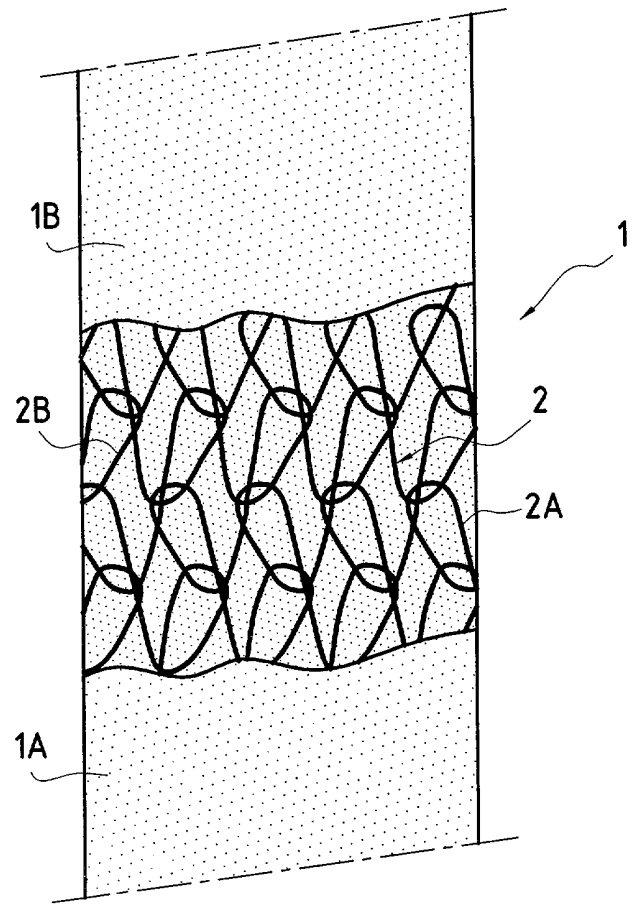


FIG. 1

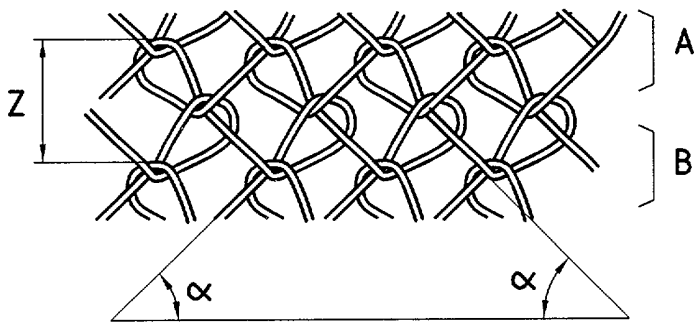


FIG. 2

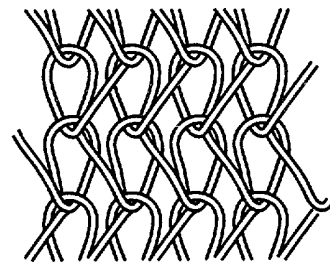


FIG. 3



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 604997
FR 0108057

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 2 141 042 A (NATHAN LEVIN) 20 décembre 1938 (1938-12-20) * figure 8 *	1-4	F16L11/08
A	US 3 511 062 A (NOGUES FEDERICO SANFELIU) 12 mai 1970 (1970-05-12) * figure 2 *	1-4	
A	EP 0 338 805 A (NEW ENGLAND OVERSEAS CORP) 25 octobre 1989 (1989-10-25) * figures 1,2 *	1-4	
A	GB 422 749 A (DRESDNER STRICKMASCHINENFABRIK) 17 janvier 1935 (1935-01-17) * figure 3 *	1-4	
A	EP 0 726 416 A (GOODYEAR TIRE & RUBBER) 14 août 1996 (1996-08-14) * figures *	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			D04B F16L
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
4 mars 2002		Budtz-Olsen, A	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P4/C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0108057 FA 604997**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 04-03-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2141042	A	20-12-1938	AUCUN	
US 3511062	A	12-05-1970	DE 1635850 A1	22-06-1972
			FI 46189 B	02-10-1972
			FR 1516546 A	08-03-1968
			NL 6704223 A	25-09-1967
			SE 341043 B	13-12-1971
EP 0338805	A	25-10-1989	US 4838043 A	13-06-1989
			CA 1278693 A1	08-01-1991
			DE 68919738 D1	19-01-1995
			DE 68919738 T2	13-07-1995
			EP 0338805 A2	25-10-1989
			ES 2067536 T3	01-04-1995
			JP 1321956 A	27-12-1989
			JP 2790649 B2	27-08-1998
			US 4977759 A	18-12-1990
GB 422749	A	17-01-1935	AUCUN	
EP 0726416	A	14-08-1996	BR 9600297 A	23-12-1997
			CA 2151652 A1	11-08-1996
			CN 1136992 A	04-12-1996
			EP 0726416 A1	14-08-1996
			JP 8240286 A	17-09-1996